



## A RETENIR

**Mildiou** : nouvelles taches sur feuilles et premiers symptômes sur grappe

**Oïdium** : premiers symptômes

**Vers de la grappe** : 2ème vol imminent

## SOMMAIRE

Stades phénologiques

Mildiou

Oïdium

Vers de la grappe

Flavescence dorée

Divers

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE** : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva

**Structures partenaires** :

CA2B, SCA UVIB, domaine  
Comte Peraldi, Clos Landry,  
Clos d'Orléa, Domaine Terra  
Vecchia, Clos Capitoro

**Directeur de publication** :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

**Crédit photo** : CRVI de  
Corse,

Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office National  
de l'Eau et des Milieux  
Aquatiques, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO.

## • STADES PHENOLOGIQUES

Le stade « boutons floraux séparés » est le plus communément observé pour chacune des régions. Dans les zones et les cépages les plus précoces, la floraison débute avec la chute des premiers capuchons floraux. C'est le cas dans la plupart des régions pour le Niellucciu et pour d'autres cépages comme le Grenache, le Chardonnay et le Merlot sur la Côte orientale. C'est une période de sensibilité élevée du végétal qui commence vis-à-vis des maladies.



Stade H « Boutons floraux séparés »



Stade I « Début de floraison »

## • MILDIOU

**Observations** : L'apparition de la maladie devient de plus en plus fréquente dans l'ensemble du vignoble, mais le niveau de contamination reste faible. Quelques foyers sont sporulants, pouvant provoquer des contaminations secondaires en cas de pluies. Néanmoins nombre d'entre eux ont déjà séché (traitements, vent...). Des premiers symptômes sur grappe de rot brun ont été identifiés sur une parcelle de Merlot à Aléria.

La pluviométrie de la semaine dernière a favorisé le développement du parasite. C'est dans la région d'Ajaccio, de Tallone et sur le nord de l'île que les précipitations ont été les plus conséquentes (de 15 à 40 mm du 11 au 14 mai).



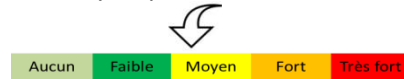
Mildiou sur grappe (rot brun)

Sur la Côte orientale, l'humidité était présente mais la quantité de pluie cumulée n'a pas dépassé 10 mm pour la même période. Suite à ces épisodes orageux, de nouvelles taches vont apparaître fin mai-début juin (10 à 15 jours d'incubation). Les repiquages et les nouvelles contaminations ont lieu simultanément pendant la saison.

De manière générale, les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel Infectieux) sont en hausse sur la Côte orientale et en Balagne, étant donné les conditions climatiques favorables au développement de *Plasmopara viticola*. Néanmoins, le risque reste faible car l'EPI n'a pas encore atteint sa position haute. Ailleurs, l'EPI continue de diminuer.

Plus localement, le risque est toujours élevé autour de Porto-Vecchio et Patrimonio.

**Evaluation du risque** : élevé localement, moyen pour les secteurs à risques et faible pour les situations sans symptômes.



#### **Gestion du risque :**

- Epamprage précoce pour supprimer les organes verts à proximité du sol,
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol afin de diminuer les foyers primaires (plantules) et éviter les remontées humides dans les ceps,
- Gestion de la vigueur par le raisonnement de la fertilisation et de l'irrigation.

#### • OÏDIUM

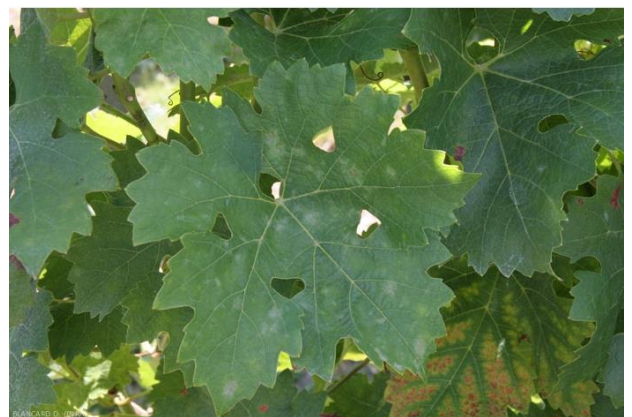
**Éléments de biologie** : La conservation hivernale d'*Erysiphe necator* se fait dans les bourgeons latents ou sur les organes touchés l'année passée. Au printemps, après la pluie et le vent, le champignon contamine les organes herbacés. Les symptômes apparaissent sur les deux faces du feuillage, il prend un aspect poussiéreux blanchâtre caractéristique. Les pluies fines sont favorables au développement de l'oïdium tandis que les pluies fortes lessivent les conidies.

**Observations** : Quelques symptômes de drapeaux ont été repérés à Ajaccio, sur une parcelle de Carignan. Il faut rester prudent car la vigne rentre dans une période de forte sensibilité. Cependant, les conditions climatiques actuelles ne sont pas optimales pour un départ d'épidémie.

**Evaluation du risque** : faible sur secteur tardif, sans problème en 2015, moyen dans les autres situations : cépages précoces, attaques en 2015.



Facès drapeaux sur jeune rameau (rabougrissement de la végétation) ; source : Inra



Oïdium sur feuille, taches blanches poudreuses ; source : Inra

## • VERS DE LA GRAPPE

**Observations** : Selon la modélisation, les vols de deuxième génération d'Eudémis ne devraient pas débuter, en règle générale, avant la fin du mois de mai. Néanmoins, des observateurs nous signalent d'ores et déjà des captures d'Eudémis en Balagne. Le cycle biologique des vers de la grappe a une dizaine de jours d'avance par rapport à l'année 2015. Quelques glomérules ont été recensés, sans gravité.

**Evaluation du risque** : nul dans la majorité des cas.



## MALADIE DUE A UN ORGANISME NUISIBLE REGLEMENTE

### • CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

*Scaphoïdeus titanus* est la cicadelle vectrice de la jaunisse de la vigne (Flavescence dorée). Elle est inféodée à la vigne et hiverne sous forme d'œufs dans les écorces. L'agent pathogène de cette maladie est un phytoplasme. Il est dans un premier temps ingéré par la cicadelle lorsqu'elle se nourrit sur une plante contaminée : l'insecte devient alors infectieux. Dans un deuxième temps, la cicadelle transmet et contamine chacun des ceps qu'elle pique. Les symptômes seront exprimés sur une partie ou sur la totalité du cep (enroulement et coloration des feuilles en rouge ou jaune selon les cépages, dessèchement des grappes et mauvais ou non aoûtement des bois).

En Haute-Corse, un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral. Cet arrêté est disponible à l'adresse suivante : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/La-flavescence-doree> . Il précise les obligations de traitement et la fréquence sur les parcelles des communes ciblées dans le périmètre de lutte.

**Gestion du risque** : En viticulture conventionnelle, 2 ou 3 traitements sont généralement imposés :

- Le premier traitement a lieu un mois après la détection des premières larves par piégeage. Cette durée correspond à l'incubation du phytoplasme dans l'insecte au bout de laquelle ce dernier devient infectieux.
- Le deuxième traitement est à prévoir en fin de rémanence de la première application.
- Le troisième traitement éventuel a lieu en milieu d'été et a pour cible les adultes provenant des parcelles voisines.







Pour connaître la liste de produits autorisés pour le traitement de *Scaphoïdeus titanus*, consulter le site : <http://ephy.anses.fr>

L'utilisation de plants sains ayant subi un traitement à l'eau chaude ou provenant de zones indemnes permet de limiter le risque.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**

### • DIVERS

- Plusieurs parcelles, tous cépages confondus, présentent des symptômes de dépérissement, et ce depuis plusieurs semaines. Les causes restent, à ce jour, indéfinies.
- Quelques dégâts sur feuilles, à priori d'altises, sur plusieurs cépages en Balagne et sur la Côte orientale.
- Présence éparse d'acariens jaunes, avec des symptômes de faible intensité (Côte orientale).
- Manifestation de galles phylloxériques sans gravité, sur Niellucciu et Grenache (Côte orientale).
- Début de d'apparition de symptômes de Black rot sur feuilles.

|                            | Lundi 23 mai  | Mardi 24 mai  | Mercredi 25 mai   | Jeudi 26 mai | Vendredi 27 mai | Samedi 28 mai   | Dimanche 29 mai   | Lundi 30 mai  |
|----------------------------|---|---|---|--------------|-----------------|---|---|---|
| Haute Corse / Corse du Sud |  |  |  |              |                 |  |  |  |
|                            | Vent d'Ouest modéré à fort sur la Corse   | Vent résiduel sur les extrémités  | Quelques passages nuageux ; hausse des températures                               |              |                 | Ciel voilé  | Risque d'orage  | Vent d'Ouest sur la Balagne   |

## LIENS UTILES

- Stations météo de la Fredon Corse : <http://217.128.40.198:8080/projet%20meteo%20v3/source/indexv3.php>
- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.  
[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

### Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

**Actualité** : Au 14 avril 2016, 248 foyers sont répertoriés dont 237 en Corse du Sud et 11 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 166 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Plus de 5 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 21 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : [www.corsedusud.gouv.fr](http://www.corsedusud.gouv.fr).

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.